

Lettre d'information municipale – Octobre 2019



L'été dernier, ponctué de deux épisodes de canicule, a généré des pics de fréquentation élevés de notre base de loisirs. L'aire de jeux d'eau installée en juillet a été de fait très appréciée des enfants, petits et grands. Le marché d'été des mardis matin installé sur la place des Cantalous rénovée a connu un succès sans précédent.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée sous la houlette de notre nouvelle directrice d'école, Audrey Bourland, qui est aussi une habitante de notre commune. Il est à noter également que Marilyn Delsol a été élue présidente de l'Association des Parents d'Elèves en remplacement d'Amélie Mouchel, Amélie que je voudrais remercier très sincèrement pour cet engagement associatif exigeant.

L'automne, c'est aussi la saison des foires avec une Saint Maurice très clairesemée, et moins de commerçants que les années précédentes. Avec la foire d'automne le samedi 26 octobre, ce sont les deux seules foires au bétail qui perdurent dans le cœur des Bauges. Essayons de les faire vivre le plus longtemps possible.

Je vous souhaite, à toutes et à tous un excellent automne 2019.

Albert DARVEY, Maire de Lescheraines.

BASE DE LOISIRS

Action de nettoyage du Plan d'eau

Avis aux amoureux de notre plan d'eau ! Après une belle saison estivale, la base de Loisirs reprend ses quartiers d'automne. Munissez-vous de bottes et de râpeaux et retrouvez-nous pour le nettoyage traditionnel du plan d'eau. La date est fixée pour le samedi 9 novembre matin, à partir de 9 h (en cas de mauvais temps, l'action sera reportée au samedi suivant, le 16 novembre). Il y a 2 ans, date du dernier nettoyage, le fond du bassin avait été raclé, enlevant une partie des algues et évitant ainsi leur prolifération. Signe de bonne santé du bassin, de nombreuses écrevisses blanches avaient été aperçues ! Espérons que le bilan sera similaire cette année.



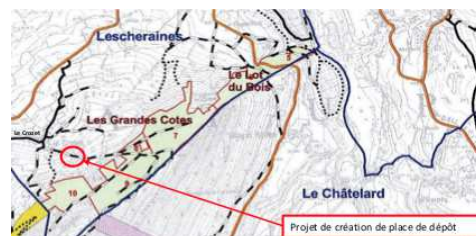
PROJETS

Adressage

Les élus ont refait le tour de la commune pour vérifier l'implantation des plaques de rues et des numéros de maison que nous avait proposé le bureau d'étude « Envergure » en charge du projet. Après quelques ajustements, la commande définitive a été passée à la société « Pic Bois » début septembre 2019. La pose est prévue mi-novembre. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la note d'information jointe.

Place de dépôt pour les bois au Crozet

Le stockage des bois abattus est une nécessité avant leur transport par des camions (grumiers). Depuis les années soixante (1966), le stockage pour le secteur du Crozet se fait au milieu du hameau, ce qui pose entre autres, des problèmes de sécurité. La nouvelle place de dépôt se situera à 150 m environ, au Sud-Est du hameau, sur le canton des Grandes Côtes. Elle sera contiguë au chemin rural utilisé comme piste de débarquement pour les parcelles 7, 8, 9 et 10 de notre forêt communale (soit plus de 50 % de la capacité de production de l'ensemble de la forêt communale) et également pour la forêt privée de ce secteur. Elle aura une superficie de 700 m². Les 150 m du chemin rural seront mis au gabarit d'une route accessible pour les grumiers. Le coût prévisionnel des travaux est de 46 540 € HT dont 6 216 € de subventions. L'ONF sera maître d'œuvre des travaux qui devraient être réalisés au printemps 2020.



Sécurisation de l'entrée sud au Pont sur la RD 912



Après une année d'expérimentation de dispositifs de réduction de la vitesse à l'entrée sud du Pont sur la route départementale 912 et en accord avec les services départementaux, la commune a délibéré pour un aménagement de type écluse axiale avec une réduction de la chaussée à 3,90 m de large et des passages piétons de 1,40 m de largeur devant l'ancienne boucherie Blanchin. Le sens de circulation prioritaire sera du Pont vers le Chef-lieu. Le montant prévisionnel des travaux est de 14 065 € HT. La mise en œuvre devrait se faire avant la fin 2019.

Eclairage Public

Comme nous vous l'avions annoncé dans la dernière lettre municipale, la commune a engagé la rénovation totale de l'éclairage public. L'opération a dû être scindée en deux tranches pour obtenir le maximum d'aides de la part du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES). L'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes (via le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges) ont également accordé une subvention. Une première tranche de travaux sera réalisée en novembre 2019, et la seconde début 2020. Cette première tranche sera effectuée dans les secteurs où l'éclairage public est le plus vétuste afin de supprimer les sources lumineuses les plus consommatrices en énergie que sont les ballons fluorescents ou les lampes à sodium haute pression. Cela concernera une bonne partie de La Madeleine : Zone Artisanale, Immeuble Le Champ de Foire, La Combe, La Grande Côte, Immeuble La Madeleine, ainsi que La Source, La Fenaïson, La Pallud, Chez Gonthier, Chez Mégoz, Chez Lovat et Le Crozet. 55 points lumineux seront remplacés.

LES ECHOS

Ecole de Lescheraines : une rentrée sportive !

Les élèves de Grande Section au CM2 de l'Ecole de Lescheraines ont participé vendredi 4 octobre au courseton



des écoles du cœur des Bauges, accompagnés de leurs institutrices mais aussi de l'ancienne directrice Hélène Perrier et de parents volontaires. Malgré une météo peu clémente, les enfants ont montré un grand enthousiasme, et un bel esprit sportif encourageant leurs camarades à tenir le temps de course respectif à leur classe/âge, allant de 5 min pour les plus petits à 15 min pour les plus âgés. La nouvelle directrice, Audrey Bourland s'est également démarquée en participant à la course avec sa classe de Grande Section. Une belle course !

Cette année, l'effectif total de l'école est de 93 élèves, ce qui est un peu moins que la rentrée précédente. Les élèves sont répartis entre la classe de PS/GS assurée par Anne Boulay avec 23 élèves, la classe de MS/CP par la directrice avec 26 élèves, la classe de CE1/CE2 par Elisabeth Ginet avec 22 élèves et la classe de CM1/CM2 par Geneviève Lominet avec 22 élèves. Du côté du personnel communal, l'équipe est inchangée, elle se compose de : Agnès Blanchin, Joëlle Chavanne, Nicole Fournier, Virginie Fournier, Carine Peguet. Bonne année scolaire à tous !

Réglementation de l'utilisation des chemins ruraux et voies communales pour l'exploitation forestière

Pour rappel, les voies communales font partie du domaine public de la commune et les chemins ruraux font partie du domaine privé communal mais sont affectés à l'usage public et doivent donc rester accessibles à la circulation.

Conformément à différents articles du code général des collectivités territoriales, du code rural et du code pénal, la commune a pris un arrêté municipal pour réglementer l'utilisation des voies communales et des chemins ruraux de la commune dans le cadre de l'exploitation forestière dès lors que l'exploitation concerne un **volume de bois égal ou supérieur à 40 m³**. Les secteurs concernés sont : **Le Crozet, Rossillon, le Lot du Bois et Saint-Martin**. Tout chantier d'exploitation forestière concerné par l'arrêté devra faire l'objet d'une **déclaration préalable** en Mairie. **En absence de déclaration, c'est la responsabilité de l'utilisateur qui sera engagée, en cas de dégâts sur la voirie et d'encombrement des voies.**

- Un état des lieux des voies communales et chemins ruraux utilisés, rédigé par le maire ou son représentant et l'exploitant ou son représentant sera établi.

- Pendant l'exploitation : Ne pas entraver la circulation quotidienne sur la voie ; Signaler le chantier en bordure de coupe, sur un panneau d'au moins 100 cm sur 80 cm, visible des voies d'accès au chantier ; Tenir la chaussée rendue libre à la circulation propre et débarrassée de la terre et de débris de bois ; Aux abords des dépôts de bois, protéger les renvois d'eaux ; Ne pas traîner les grumes sur les chaussées revêtues et empierrées ;

-En fin d'exploitation : **Remettre en état les chemins** afin de permettre une circulation et une utilisation normale, au moins égale à l'état antérieur

L'utilisation de la place de dépôt du Crozet devra également faire l'objet d'une demande en Mairie et soumise à la même réglementation pour une période déterminée.

Limitations des usages de l'eau



Suite au changement climatique, nous connaissons ces dernières années des événements de sécheresse de plus en plus fréquents, de plus en plus longs et de plus en plus sévères. Nos installations de captage et de stockage d'eau ne sont pas adaptées à cette nouvelle situation et de plus la ressource en eau potable est limitée. Il convient donc de réduire les quantités d'eau utilisées. Des arrêtés préfectoraux précisent les restrictions en fonction des situations **de vigilance** ou **d'alerte**.

- En situation **de vigilance**, il convient de restreindre les usages secondaires (lavage des voitures, lavages extérieurs,...) ; réduire le lavage des voiries et trottoirs ; réduire les consommations et procéder à des arrosages modérés des espaces verts.
- En situation **d'alerte** (en vigueur au 15/10/2019), certains usages sont interdits entre 8h et 20h : le lavage des véhicules en dehors des stations agréées, l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, golfs, stades et espaces sportifs ; le fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert, le lavage des voiries, le remplissage des piscines (sauf pour la mise en eau) et les prélèvements directs dans les eaux de surfaces (rivières, lacs,...).

Passerelle entre Lescheraines et Arith

Depuis quelques jours le chantier de la passerelle est finalisé ! La passerelle permet désormais de relier à pied les 2 communes de Lescheraines et Arith via Chez Lovat (en aval de la scierie Joly). Le choix a été fait d'une passerelle intégrée dans le décor naturel, peu intrusive, dans l'esprit d'une passerelle suspendue et rustique sur le GR des 3 lacs (Léman-Annecy-Le Bourget). Elle a été financée par le PNR du Massif des Bauges.



Recensement de la population



Le recensement de la population de la commune de Lescheraines aura lieu du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2020. Il s'agit d'un acte civique obligatoire. Les agents recenseurs, qui seront recrutés très prochainement par la mairie, se présenteront à votre domicile et vous remettront les questionnaires. Ceux-ci pourront être remplis et renvoyés électroniquement. Pour les personnes le désirant, il restera l'option de convenir d'un rendez-vous à domicile pour

compléter le formulaire.

Pour plus d'informations, visitez le site de l'INSEE : <http://www.le-recensement-et-moi.fr/>

Le recensement est important, il permet de connaître la population française, de définir les moyens de fonctionnement des communes et de prendre les décisions adaptées pour la collectivité.

*****ANNONCE EMPLOI***** La mairie recrute deux agents recenseurs (personnes sans emploi, salariées, personnes retraitées, étudiant(e)s...) S'adresser à la mairie avant le 30.11.2019 pour présenter votre candidature et pour obtenir tout renseignement complémentaire (modalités de recrutement et rémunération) Tél : 04.79.63.32.64 mairie.lescheraines@orange.fr

Jours de chasse sur les communes de Lescheraines et Arith



Les jours de chasse des communes de Lescheraines et Arith ont changé ! Notez que le mercredi n'est plus un jour de chasse, remplacé par le jeudi. Pour résumer, les jours de chasse sont désormais jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.

Association 1,2,3 Soleil : une rentrée en beauté sur la Foire !

L'Association a également fait sa rentrée ! Comme chaque année, le premier évènement organisé et coordonné par l'association fut de faire tourner la buvette et le stand gâteau. Les membres du bureau remercient les parents bénévoles qui ont participé par leur présence, ou leurs préparations culinaires. Prochain rdv, pour la Foire le 26 octobre ! La prochaine action sera le goûter des vacances, le dernier vendredi avant les vacances de Toussaint, pensez à le commander. Ensuite ce sera le tour du Loto de Noël, prévu le dimanche 8 décembre, à la salle des fêtes communale. Ils vous attendent aussi nombreux, en famille pour ce moment convivial.

Notez également que l'A.P.E. proposera une vente de fruits de mer pour les fêtes de fin d'année.



Comité des Fêtes de Lescheraines



Le Comité des Fêtes vous invite au marché de Noël qui se tiendra à la salle des fêtes du Plan d'Eau le dimanche 15 décembre. Comme chaque année, le moment fort de la journée se fera avec la venue du Père Noël à 16h. Si vous êtes exposant et que vous souhaitez participer, n'hésitez pas à contacter le comité directement au numéro suivant : 06 75 20 74 57.

Préparation de l'hiver



Pour rappel, le stationnement de véhicules sur la voie publique ne doit pas gêner le déneigement. Les propriétaires de véhicules mal garés sont responsables des portions de route non déneigées. Les haies doivent être taillées pour permettre le passage de l'engin. Afin que ce service reste prioritaire sur les voiries et lieux publics, le conseil municipal fait appel à l'entraide et la solidarité entre les habitants pour le déneigement des personnes les plus vulnérables.

BIBLIOTHEQUE

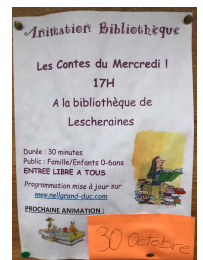


La bibliothèque de Lescheraines vous accueille :

- le mercredi de 10h00 à 11h30 et de 16h00 à 18h30.
- le 1^{er} samedi du mois de 10h00 à 11h30.

NOUVEAU : Les contes du Mercredi – Animation

*****L'Atelier des fées interviendra un mercredi sur deux pour un temps de conte animé dans la petite salle au fond des rayons ! Accès libre*****



GRAND CHAMBERY - ANTENNE DU CHATELARD

Transport Scolaire, Ordures ménagères : 04.79.54.81.43

Déchèterie : 07 87 96 71 73

NOUS RAPPELONS QUE LA MAIRIE DE LESCHERAINES NE GERE PLUS LES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Eau-Assainissement : 04.79.54.53.56 - Urgence dépannage : 04.79.54.53.59



AGENDA

- **Samedi 26 octobre matin** : Foire de Lescheraines
- **Dimanche 27 octobre** : Concours de belote, organisé par l'Association « Aux Cyclamens des Bauges », Salle des fêtes
- **Samedi 9 novembre matin (ou 16 novembre en cas de mauvais temps)** : Nettoyage du Plan d'Eau
- **Dimanche 8 décembre** : Loto de Noël, organisé par l'Association de Parents d'Elèves 1,2,3 Soleil, Salle des Fêtes
- **Dimanche 15 décembre** : Marché de Noël, organisé par le Comité des Fêtes, Salle des Fêtes

Mairie de Lescheraines : tel : 04.79.63.32.64 mail : mairie.lescheraines@orange.fr

Horaires d'ouverture : le lundi de 16h à 18h et du mardi au vendredi de 9h à 12h

Les personnes souhaitant avoir des informations complémentaires sur différents sujets concernant la commune peuvent en faire part à la mairie. Rédaction de la lettre d'information municipale par la commission communication composée de : Albert DARVEY, Gérard MERLIN et Marie POTTER. Impression réalisée par ALLO COPY Chambéry